

Finances (M. Benson) peut entendre raison. Avec un peu de réflexion, lui-même et son secrétaire parlementaire pourraient nous proposer d'autres travaux. Ensuite, les leaders à la Chambre pourraient se rencontrer pour résoudre ce problème et éviter ainsi un conflit de procédure. Je n'ai jamais vu chose pareille depuis que je suis à la Chambre. On propose une centaine d'amendements à un bill de 707 pages et on demande à la Chambre de les étudier intelligemment dans l'espace d'un après-midi. C'est complètement ridicule. Si c'est le genre de débats que souhaite le ministre des Finances, quelques-uns des députés de ce côté-ci ne l'entendent pas de cette oreille-là.

L'hon. M. Benson: Il se peut que le député ait peine à étudier intelligemment quoi que ce soit, monsieur l'Orateur. Je tiens à préciser que nous avons déposé ces amendements à la demande de l'opposition au lieu de les présenter un par un au moment de l'étude du projet de loi. En vue de faciliter les choses, nous les avons présentés globalement. Rien ne nous y forçait. Nous avons voulu faire preuve de collaboration, mais nous nous sommes attirés des plaintes.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je n'entends pas évaluer publiquement l'intelligence respective du député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et du ministre des Finances (M. Benson), même si je le ferai volontiers une autre fois. A mon avis, ce n'est pas l'endroit pour le faire et je vois mal comment le ministre des Finances a pu se permettre une telle liberté. Il prétend qu'il veut rendre service. Monsieur l'Orateur, le ministre a soumis une foule d'amendements...

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quatre-vingt-quinze.

L'hon. M. Stanfield: ... à un bill très complexe, et qui nous paraissent avoir une grande influence sur le bill. Pourquoi s'obstine-t-il ainsi à vouloir régler la question cet après-midi au lieu de donner aux députés l'occasion d'étudier ses intentions? Nous devons avoir le temps de voir si les amendements changent le bill de manière significative, de voir dans quelle mesure ils tiennent à la forme comme il le prétend ou au fond comme je le pense d'un grand nombre d'entre eux. Si le ministre veut poursuivre, il a ses troupes à ses côtés et qu'il le fasse si c'est la manière dont il veut faire adopter des mesures fiscales, monsieur l'Orateur.

Une voix: Arrogant!

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas de raison de nous énerver ainsi. De toute évidence, tout le monde est disposé à débattre le bill fiscal le reste de la journée et, dans les circonstances, il serait inefficace et regrettable de passer à autre chose. Sauf erreur, aucun amendement ne concerne les dix-sept premières pages du bill. Si l'on avait observé la manière habituelle de présenter les amendements au moment de l'étude d'un article, nous aurions abordé aujourd'hui les dix-sept premières pages avant qu'un amendement ne soit proposé. Je dirais donc qu'il serait peut-être utile d'étudier les 17 premières pages avant de mettre les amendements en délibération, et ainsi nous ne perdrons pas notre temps.

• (3.40 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Au sujet de ce que propose le président du Conseil du Trésor (M. Drury), les députés se rappelleront peut-être s'être déjà entendus sur ce qu'on a décrit comme une première ronde de débat, la

[M. Woolliams.]

Chambre siégeant en comité plénier. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé la chose et le ministre des Finances (M. Benson) et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) étaient à peu près d'accord. La discussion générale pourrait donc se poursuivre jusqu'à la fin de la journée et entre-temps, les leaders des partis à la Chambre pourraient se réunir et étudier la question soulevée par les députés. La Chambre accepte-t-elle de procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Sur division.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mardi 12 octobre, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Gray (au nom de M. Benson).

M. Nesbitt: Monsieur le président, comme le ministre l'a lui-même déclaré il y a quelques instants, cette mesure fiscale est très complexe et rédigée en termes assez vagues. Les remarques du ministre ont certes été corroborées par des avocats et des spécialistes en matière fiscale d'un bout à l'autre du Canada. La plupart de ceux qui s'y connaissent dans ce domaine n'ont pas encore trouvé de solution à tous les renvois. Bien entendu, cet état de choses a fait persister ce climat d'incertitude dans le monde des affaires, incertitude qui en a réprimé l'expansion. Tout le monde piétine sur place, car on veut se rendre compte de la portée de certaines dispositions. Cela était évident durant le débat, à l'étape du comité. Tant que les gens ignoreront la signification de certains articles, l'expansion commerciale marquera le pas.

Cet après-midi, le ministre a proposé 95 amendements et déclaré que la plupart d'entre eux sont d'ordre très technique. Peut-être le sont-ils, mais il a dit que certains portent sur le fond, en particulier ceux qui concernent les coopératives et les caisses de crédit. Vu qu'il existe plus de caisses de crédit par rapport à la population dans ma circonscription que dans toute autre au Canada, moi-même, sans doute comme bien d'autres députés des deux côtés de la Chambre, je m'intéresse vivement à ce que sera l'effet de tels amendements.

Je voulais faire porter une bonne partie de mes remarques cet après-midi sur les caisses de crédit et sur les modifications fiscales proposées en premier lieu à leur égard. Je suis heureux que le ministre ait décidé d'apporter quelques modifications qui s'imposaient, et je suis sûr que les députés des deux côtés de la Chambre seront d'accord avec moi. Le ministre a subi beaucoup de pressions à cet égard et il se peut qu'il ait compris qu'il en aurait subi beaucoup plus à la Chambre s'il n'avait pas modifié ces articles portant sur l'imposition des caisses de crédit. Toutefois, nous n'en savons pas encore grand-chose. Je n'ai pas le texte des amendements et aucun de mes collègues, si ce n'est le critique financier de mon parti, n'en a non plus.

Bien que j'aie écouté attentivement le ministre et que les changements proposés puissent être utiles, je vous assure que nous ne pourrions faire aucune observation vraiment appropriée à leur sujet tant que les cadres chevronnés et expérimentés des caisses de crédit d'un bout à l'autre du pays ne les auront pas étudiés avec soin. Après quelques instants de simples ouï-dire, il est très difficile pour qui-